



Renouvellement titre de sejour formation a distance

Par **Alvi**, le **21/12/2010** à **15:40**

Bonjour,
Je suis une etudiante etrangere venu poursuivre mes etudes en France en 2009.
Malheureusement, cette formation ma deplu j'ai envisagé de changé mais je ne savait pas dans quoi je pourrais me reorienter alors j'ai continuer malgres moi et tant bien que mal que j'ai pu passer en 2eme année avec un 9 de moyenne. Pour cette 2eme année j'ai fait une demande de renouvellement de titre de sejour et dans mon dossier il ne manquait que l'attestation de bourse et j'ai reçu un récépissé en attendant que le dossier soit complet. Quelques temps apres j'ai appris que ma bourse a été supprimée, la formation etant trop chere je ne pouvait pas continuer les cours. Dans la foulé j'apprend aussi que je suis enceinte et l'ecole me dit que ce n'est pas evident que je continu les cours dans mon etat vu que les exam sont a la periode mon accouchement. Alors j'ai arrêté les cours que je ne pouvais pas payer et j'ai décidé de suivre une formation a distance. N'etant plus boursiere ma mere ma donc envoyé les papier necessaire pour le renouvellement du titre de sejour pour les etudiants non boursier (attestation de prise en charge, etc...)
Alors j'aimerais savoir si mon titre de sejour peut etre renouvelé?
(Pour la grossesse mon compagnon et moi avons décidé de garder le bébé nous sommes en couple depuis 2ans et nous avons emménagé ensemble, il est francais, salarié et a fait une reconnaissance anticipé, nous comptons nous pacsé dans un an)
Moi je tiens vraiment a continuer mes etudes, j'ai changé de formation pour une qui me plait vraiment et j'aimerais bcp pourvoir la faire. Pouvez vous m'apportez des reponses a mon probleme.
Je vous remerci.

Par **mimi493**, le **21/12/2010** à **19:58**

Quand vous aurez accouché, vous serez parent d'un enfant français, donc vous pourrez demander une carte de séjour vie privée et familiale.